



SNMD

musées Orsay-Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Musée de l'Orangerie - Jardin des Tuileries - 75001 PARIS
mel : org.cgt@musee-orangerie.fr

Paris, le 18 septembre 2013

Élection des représentants du personnel au Conseil d'administration de l'Établissement public des musées d'Orsay/Orangerie

Profession de foi de la **CGT-M'OO**

Vous êtes appelés à élire vos représentants du personnel, du mardi 1^{er} octobre au mercredi 23 octobre 2013 (attention : c'est en plein congés scolaires de Toussaint).

Quels sont les enjeux de cette élection ?

Les prérogatives du Conseil d'administration sont lourdes de conséquences pour les personnels, leur emploi, leurs missions et leurs conditions de travail.

Il est essentiel pour maintenir une démocratie vivante que les personnels soient représentés au CA par des élus rigoureux, responsables et combatifs pour être les porte-parole crédibles des personnels de l'EPMO.

La présence de représentants élus au Conseil d'administration permet aux personnels d'avoir connaissance :

- de la politique scientifique, culturelle, éducative, tarifaire
- de la politique financière et des arbitrages budgétaires

- de la masse salariale, des indemnités (primes)
- des dépenses et des recettes
- des délégations de service public et conventions d'occupation d'espace
- du schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Elle vous permet d'exprimer votre avis concerné et de renforcer votre implication attentive sur les grandes orientations de l'établissement.

Qu'est-ce que le Conseil d'administration (C.A.) ?

C'est l'instance dirigeante, qui valide les décisions stratégiques, vote le budget et ses modifications ainsi que le compte financier, après que le président a rendu compte de sa gestion et fixé – et non plus seulement proposé - la politique tarifaire.

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement, notamment la politique scientifique et culturelle dans le cadre des orientations fixées par l'État.

Le Conseil d'administration délibère sur :

- les conditions générales d'emploi et de rémunération des agents de l'établissement (titre 3) : salaires, primes, crédits de vacances
- les conditions dans lesquelles les espaces de l'établissement sont occupés par des organismes extérieurs pour des manifestations exceptionnelles.
- le rapport d'activité annuel.
- le règlement intérieur de l'établissement et les règlements de visite des musées.
- le projet de contrat de performance pluriannuel, et le compte rendu annuel d'exécution.
- le budget et ses modifications ; il vote le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice. Ex. : acquisitions d'œuvres, travaux muséographiques, travaux CHSCT..., dotation habillement, chèque-cadeau, etc.
- les concessions, les autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public et les délégations de service public.
- les abandons de créance et remises gracieuses sur déficit de caisse
- le projet scientifique et culturel
- le programme des expositions temporaires et des activités culturelles

Le C.A. se réunit trois fois par an. Présidé par le président de l'EPMO, il est composé (outre son président) de 14 membres :

Trois représentants de l'État :

- le secrétaire général du ministère de la culture ou son représentant
- Le directeur général des Patrimoines ou son représentant
- Le directeur du Budget ou son représentant

Six personnalités choisies en raison de leur compétence ou de leurs fonctions,

dont une en raison de sa connaissance des publics des musées nationaux, désignées par arrêté du ministre chargé de la culture.

Trois membres des corps des conservateurs généraux ou des conservateurs du patrimoine élus pour trois ans dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la culture.

Deux représentants du personnel de l'établissement élus pour trois ans dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la culture (un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.) Ils bénéficient chacun d'un crédit de 15 heures par mois pour l'exercice de leur mission (participation aux réunions de préparation, étude des dossiers, dialogue avec les personnels, relecture du procès-verbal, rédaction du compte rendu...)

Vos candidats aux deux sièges de représentants du personnel au Conseil d'administration :

Liste 1 :

Titulaire : Frédéric Sorbier

Permanent syndical

Suppléant : Catherine Toulgoat

Accueil / intervention (Orangerie)



Liste 2 :

Titulaire : Franck Granados

Accueil surveillance (Orangerie)

Suppléant : Stéphane Vermeulen

Accueil / intervention (Orsay)



Vous pouvez voter pour les deux listes CGT car deux sièges sont à pourvoir.

La **CGT** a toujours été présente au Conseil d'administration de l'EPMO depuis sa création en 2003. Elle est la seule organisation syndicale à vos côtés avec constance, dans toutes les instances : CHSCT, CT, CA, CAP, CCP... et groupes de travail.

La CGT diffuse régulièrement des comptes-rendus vous tenant informés précisément de tous les projets qui ont des conséquences sur les équipes, les missions, le sens du travail et ses conditions d'exercice.

- nous venons régulièrement à votre rencontre, notamment lors des heures d'information syndicale, pour prendre mandat de vos avis.

- nous gérons au quotidien de nombreux dossiers individuels ou collectifs d'agents qui nous sollicitent.

Les principales actions de vos représentants **CGT** au M'OO ces trois dernières années :

2010

➤ la CGT dénonce les mesures déjà entrées en vigueur (augmentation tarifaire, modification d'organigramme) avant leur présentation en C.A. pour délibération !

➤ La CGT signale le prélèvement massif sur le fonds de roulement (16 millions €, après 8 millions € en 2009) et dénonce la forte **sous-consommation de la masse salariale** : l'économie sur les dépenses de personnel rémunérés par l'établissement (titre 3) a été de... 1,2 million € (et déjà de 1,2 million d'euros en 2009), soit environ 30 emplois à temps plein, charges comprises (-15% sur les vacances). Montant que la fongibilité asymétrique LOLF permet d'affecter à d'autres dépenses... ou au fonds de roulement.

➤ La CGT s'indigne de l'explosion des budgets de fonctionnement des secteurs de la présidence (+ **235 %**) et du mécénat (+ **186 %**) et de la forte réduction de celle du **service culturel et éducatif (- 46 %)** ! La CGT est entendue et ces montants ont été en partie rééquilibrés depuis.

➤ La CGT s'étonne que le montant des acquisitions d'œuvres soit multiplié par 10, grâce à des prélèvements sur le fonds de roulement. « *Le président du musée d'Orsay a indiqué qu'il considérait l'enrichissement des collections comme la plus importante de ses missions* » (rapport Cour des comptes 2010, p. 103). Il est souhaité que les PV des délibérations du Conseil scientifique soient communiqués au Conseil d'administration. Il s'agit tout de même d'argent public.

➤ La CGT regrette que le Président du M'OO et ses collaborateurs parlent de « *la concurrence* » pour évoquer les autres grands musées nationaux. Les musées d'État sont pour la CGT un réseau solidaire, et non des parts de marché.

2011

➤ La CGT estime insuffisante la légère revalorisation (après six ans de stagnation) de la rémunération des **techniciens intermittents de l'Auditorium**.

➤ La CGT s'insurge de voir que le montant prévisionnel du **fonds de secours** (15000 €) dont l'administration dit qu'ils "*ne sont jamais consommés faute de demandes*" ne représente que 0,05 % du budget de l'EPMO.

La CGT est entendue :

12 446 € ont été versés en 2011

16 230 € ont été versés en 2012

➤ La CGT soutient l'attribution en fin d'année d'un chèque cadeau exceptionnel, à la demande des personnels.

➤ La CGT s'oppose à la commercialisation effrénée d'espaces publics : le parvis du musée, les espaces muséographiques, pour y concéder l'exploitation de plusieurs **cafés** (« Campana/Horloge », « Lion », puis « Ours »), kiosques...

➤ La CGT seule a signalé le dépassement du **coût des travaux** Nouvel Orsay de 45 % ! Budget annoncé : 11 millions € "*intégralement autofinancé par le mécénat*".

Facture finale : 21 millions €, notamment en raison du parquet.

Le **surcoût** a été épongé en grande partie par un prélèvement sur le fonds de roulement.

➤ **La CGT est entendue** sur sa demande de consolidation du budget du MOC :
en 2011, subvention de 50 000 €
en 2012, subvention de 54800 €

➤ La CGT dénonce la surévaluation du nombre déclaré de bénéficiaires de la **gratuité 18-25 ans** et conteste le fait que la surcompensation financière de l'État a été employée à des dépenses sans lien avec la cible.

2012

➤ La CGT seule conteste l'attribution sans information par la Direction d'une voix délibérative à l'**agent comptable**, en contravention avec le décret (art. 17). Les votes sont entachés d'irrégularité. **La CGT est entendue : le décret s'applique.**

➤ La CGT seule dénonce le projet « *d'externaliser une partie des agents affectés aux services : conservation, culturel-auditorium, édition, mécénat* » afin de transformer les bureaux Lille en salles d'exposition.

➤ La CGT critique la refonte du programme de **fidélisation** des jeunes 25-35 ans avec augmentation de 40 %

des tarifs : un recul de l'ambition de démocratisation culturelle.

➤ La CGT se désole de la faiblesse du volet **éducation/démocratisation** dans le Projet scientifique et culturel, dans lequel le mot "*éducatif*" a disparu, remplacé par "*médiation*" !

2013

➤ La CGT seule a protesté contre la **baisse des emplois** de 643 à 639 ETP, camouflée par les emplois mécénés, malgré l'engagement répété du maintien du nombre d'emplois au M'OO.

➤ La CGT a sollicité **et obtenu** le versement d'une compensation financière pour l'ensemble des agents du M'OO travaillant en sous-sol sans lumière du jour.

Les principales orientations de vos représentants **CGT** au M'OO ces trois prochaines années :

➤ **Protéger les intérêts des personnels, défendre les missions de service public** de l'EPMO, « opérateur de l'État » sous tutelle du Ministère de la Culture. La CGT se bat pour que notre établissement demeure solidement rattaché aux missions régaliennes et fondatrices de son ministère de tutelle : la Culture. La CGT sera très vigilante sur les projets esquissés de transformation des statuts de l'EPMO pour s'affranchir de l'État (Fondation... ?)

La CGT sera aussi très attentive au contenu du **contrat de performance** renouvelé pour la période 2014-2016, et à ses indicateurs.

La CGT continuera d'être vigilante sur les évolutions du **schéma pluriannuel de stratégie immobilière** et les projets d'externalisation des espaces tertiaires de bureaux.

➤ **Combattre les réductions d'emplois publics culturels.** Les questions d'effectifs et de plafond d'emploi sont débattues en CT, mais la masse salariale, les crédits de vacances, les transferts d'assises budgétaires relèvent directement du CA.

Vos représentants CGT luttent contre les périls de la gestion directe de tout le personnel (rémunérations individualisées, CAP et CCP locales, mobilité souhaitée entravée, services de gestion sous-dimensionnés), et les pratiques de réductions d'effectifs sous couvert de « faire plus avec moins » dans le déni de la réalité du travail.

Ils luttent contre l'omerta des régimes indemnitaires (« primes ») et revendiquent une plus grande transparence – réglementaire – dans la ventilation des enveloppes par services, pour une meilleure reconnaissance professionnelle, plus équitable.

➤ **Action sociale et culturelle.** Chacun connaît l'association du MOC qui propose à ses adhérents des activités de loisirs sportifs et culturels, des voyages organisés, des places de spectacle, une dvdthèque ciné-club. Les moyens de ses activités doivent être confortés dans la dotation de sa subvention.

Il est essentiel pour la **CGT**, compte tenu du contexte économique de plus en plus difficile et de l'accroissement de la pauvreté, que soient mises en œuvre des mesures conséquentes pour aider les collègues qui en ont besoin à surmonter des conditions financières et sociales dégradées : logements, gardes d'enfants, restauration, mutuelle santé, fonds de secours...

Nous revendiquons une politique volontariste et ambitieuse de la Direction de l'EP M'OO dans ce domaine avec un budget renforcé de l'action sociale et culturelle.

➤ **Clauses sociales.** La **CGT**, exige l'inclusion de clauses sociales dans les contrats de délégations de service public et de sous-traitance. Elle exige notamment l'implication de la Direction dans le suivi des clauses d'insertion sociale et professionnelle des marchés publics de l'EPMO.

Comment voter ?

Insérer le bulletin de son choix (attention, pas la profession de foi mais le **bulletin** sur lequel figure la liste des candidats et le sigle syndical) dans la petite enveloppe vierge. Ne rien inscrire sur cette enveloppe. Ne rayer ni n'ajouter aucun nom : votre bulletin serait invalide.

Glisser cette petite enveloppe dans l'enveloppe d'émargement, et ne pas oublier d'inscrire au dos : **nom, prénom, affectation et signature.**

Glisser enfin cette deuxième enveloppe dans la troisième sur laquelle figure l'adresse du M'OO et le « T » permettant de mettre l'enveloppe dans une boîte aux lettres sans y coller de timbre postal.

Attention, **ne pas envoyer en courrier interne** : le vote se fait uniquement par correspondance postale.

Pourquoi voter ?

Soutenez la présence de vos représentants CGT au C.A. pour défendre l'intérêt général des personnels de l'EP M'OO.

Ce premier trimestre 2013, la CGT-Culture a progressé, gagné des sièges et renforcé sa représentativité aux élections des Conseils d'administration :

- du musée national Guimet
- du Centre des Monuments nationaux
- de la Bibliothèque nationale de France

S'abstenir de voter, c'est :

- affaiblir votre implication solidaire dans les projets et orientations stratégiques de l'établissement.
- affaiblir la défense de vos droits, de la reconnaissance de votre travail réel et de vos légitimes revendications sur les conditions d'exercice de vos missions.
- affaiblir la portée de votre voix et votre pouvoir de peser sur le devenir du M'OO et de ses personnels, dans le souci de l'équité.

S'abstenir de voter, c'est :

- laisser le champ libre au recul des politiques culturelles de service public, à l'essor sans limites des logiques commerciales, de la très forte concentration des pouvoirs, et de décisions lourdes prises sans réelle concertation.
- **laisser d'autres tout décider à votre place**

Votez, uniquement par voie postale, du mardi 1^{er} au mercredi 23 octobre 2013 à 17 h, le cachet de la poste faisant foi.

